

# FAS - FSAI - SVIA - GPA/UTS : distinction vaudoise d'architecture

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **58 (1985)**

Heft 5

PDF erstellt am: **14.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# FAS – FSAI – SVIA – GPA/UTS

## Distinction vaudoise d'architecture

Quatre associations professionnelles d'architectes vaudois ont décidé d'attribuer, en principe chaque année, une distinction d'architecture. Ces associations sont les sections locales de la Fédération des architectes suisses (FAS), de la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), le Groupement professionnel des architectes de l'Union technique suisse – Vaud (GPA/UTS) et la Société vaudoise des ingénieurs et architectes (SVIA)

L'Etat de Vaud, par son Département des travaux publics, soutient cette initiative.

### Pourquoi cette distinction?

Parler d'architecture n'est pas facile. Hormis la relation occasionnelle de faits particuliers, la presse non spécialisée n'ouvre que rarement sa rubrique culturelle à ce domaine.

En créant une distinction vaudoise d'architecture, les quatre associations souhaitent voir distinguées et présentées des réalisations significatives de notre époque dans le domaine de l'architecture. Elles sont persuadées que le matériel réuni permettra aux médias d'informer un large public, d'alimenter une discussion approfondie sur l'architecture et de valoriser la production contemporaine.

### Comment attribuer cette distinction?

La définition de l'objectif à atteindre et l'organisation de la procédure d'attribution ont été définies par une commission formée d'architectes délégués des quatre associations.

La commission a désigné un jury de neuf personnalités venues de divers horizons, à même d'apprécier la production architecturale vaudoise dans le contexte suisse actuel. Le jury se constituera en nommant son président et un suppléant; il disposera de toute latitude pour fixer ses critères d'analyse et de choix, cas échéant pour solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés à la suite de l'appel fait par la commission.

Cet appel s'adresse aux architectes et à toute personne intéressée à leurs œuvres. Il suffit d'adresser au président de la commission un dossier comprenant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. En cas de besoin, la commission ou le jury pourront demander la production d'informations complémentaires.

Pour cette première année, la distinction vaudoise d'architecture sera attribuée à une ou plusieurs réalisations mises en service entre 1974 et 1984.

Une plaque sera remise aux constructeurs pour être apposée sur la ou les réalisations distinguées.

### Distinction vaudoise d'architecture Appel

La Commission de la distinction vaudoise d'architecture, formée de délégués de la Fédération des architectes suisses (FAS), de la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), du Groupement professionnel des architectes de l'Union technique suisse – Vaud

(GPA/UTS), de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA) et d'un représentant du Département des travaux publics appelle les membres des associations précitées, et plus généralement toute personne intéressée à l'architecture, à présenter une ou plusieurs réalisations jugées remarquables, mises en service entre 1974 et 1984.

Elle demande que cette présentation soit faite sous forme d'un dossier réduit comportant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. Les dossiers seront remis ou envoyés jusqu'à mi-avril à M. Olivier Henchoz, président de la commission, place de la Gare 7, 1260 Nyon.

Tous les dossiers seront soumis à un jury composé de M<sup>me</sup> Heidi Wenger, architecte, Brigue; MM. Gilles Barbey, architecte, Lausanne; René Berger, ancien conservateur du Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne; Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Lausanne; Carl Fingerhut, architecte cantonal, Bâle; Pierre Foretay, architecte, professeur EPF-L; Paolo Fumagalli, architecte, Tessin; René Koechlin, architecte, Genève; Bernard Meuwly, architecte, Ville de Lausanne.

Le jury aura la possibilité de solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés au terme du présent appel. La ou les réalisations distinguées seront présentées à fin septembre, lors d'une conférence de presse suivie, le cas échéant, d'une exposition publique.



**Roger Gremper SA**  
Maison fondée en 1934

**Installations sanitaires  
Ferblanterie – Couverture  
Entretien**

Maîtrises fédérales

38, avenue d'Echallens  
1004 Lausanne  
Tél. 021 / 24 67 23

**Roger Gremper**

Maître ferblantier – Couvreur – Installateur sanitaire diplômé